



Jambon Nutrition

NOURRIR LA CONFIANCE

6 rue du stade - 15300 Murat
Tel. : 04.71.20.31.20
commandes@jambonnutrition.fr
www.jambonnutrition.fr

D 1/1 50/1 2/2700r1357 01FA7190343P4TF 5 FBI FBI

SO 865008482584045

LA POSTE



GAEC LACOMBE DE OVINS
MRS PERIE JEAN MICHEL ET QUENTIN
239 RUE DE LACOMBE
46160 GREALOU

Facturé à	Date facture	Numéro facture	Folio
415797	07/05/2025	2 505 000 124	1

FACTURE

Technico-commercial: CHARPENTIER Patrice

Produit	Désignation	Nbre Unité	Poids Unité	Quantité Facturée	Prix HT Brut	Prix HT Net	Montant HT	TVA
18087	BI n° 2 500 005 702 du 07/05/2025 Commande N° 205 029 du 05/05/2025 Preneur d'ordre OL: Corinne FLAGEL Véhicule: GB-568-ZJ Chauffeur: LECOEUCE MATTHIEU Livré chez LACOMBE (DE) (OVINS) TENOR PREMIUM TARIF SPECIAL Silo: SILO EXTERIEUR Lot: 30505060110005 3,0680 T Totalux 3,0680 T			3,0680 T	373,00	373,00	1 144,36	2
à joindre à votre règlement								
Jambon Nutrition				Montant net HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC	
FACTURE 2 505 000 124				1 144,36	2 5,50	62,94	1 207,30	
Client: 415797 Facturé le 07/05/2025								FACTURE
Net à payer 1 207,30 €								Net à payer
Mode de règlement: (C) LCR				1 144,36		62,94	1 207,30	1 207,30 €
Echéance: 06/07/2025				Mode de règlement : (C) LCR				
Paiement par virement :				Mode de calcul échéance : 60 JOURS				
IBAN : FR76 1680 6048 2166 0430 1347 644				Rib: 17807 00840 15521540547 91				
BIC : AGRIFRPP868				Echéance(s)				
				06/07/2025 1 207,30 €				

Jambon Alimentation Animale, S.A.S. au Capital de 2 032 348 euros - R.C. Aurillac 561650102 - APE 1091Z - n° tva FR 81 561650102 L'acceptation de nos offres et toute commande impliquent ipso facto l'adhésion pure et simple, et sans réserve de l'acheteur aux conditions générales de vente ci-dessous énoncées. La société Jambon Alimentation Animale se réserve la propriété des marchandises livrées, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui seront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur. Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral des prix mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire dès à présent, un contrat d'assurance garantissant les pertes, vol ou destruction des marchandises désignées. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même vendues franco. En cas de retard de paiement nous pourrions suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement dues même si elles ont donné lieu à des traites. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement vous sera facturée en cas de dépassement des délais de paiement selon les dispositions légales. De plus à titre de clause pénale et conformément à l'article L.441-3 et 6 du Code du Commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de trois fois le taux d'intérêt légal et calculé sur le montant HT figurant sur la facture. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du vendeur. Il ne sera accordé aucun escompte pour paiement anticipé.